

Image not found or type unknown



ARE et reprise d'activite assistante maternelle

Par **deschuytter**, le **07/02/2014** à **14:52**

bonjour je suis actuellement demandeur d'emploi je perçois L'ARE depuis avril 2012 jusque 2015 je vais reprendre en mars un travail assistante maternelle comme je ne vais pas gagner beaucoup est ce que je continuerais a percevoir mon assedic qui est de 855 a 875 euros par mois ou un complément dans tout les cas ne serais je pas perdante?